



Mention erronée figurant dans un rapport d'expertise.

Par actel, le **31/01/2017 à 22:43**

Bonjour.

S'il vous plaît, considérant qu'un rapport d'expertise n'est pas un acte authentique, de ce fait, il ne peut faire l'objet d'une procédure " d'inscription de faux".

Cela étant, si une mention totalement erronée correspondant à une altération frauduleuse de la vérité ayant causé des préjudices très importants à autrui, est ce que de ce fait on peut considérer cette situation comme un "faux en écriture" figurant dans un rapport d'expertise ?

Et quels sont de ce fait les moyens pour intervenir dans ce type de situation ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Bien cordialement.